



OPTION JUDO

Classes de 6° et de 5°

Cette option est proposée à tous les élèves de sixième et cinquième qui souhaitent découvrir l'activité judo, ainsi qu'à ceux qui ont déjà une expérience de la discipline et souhaitent se perfectionner.

Objectifs

- Ils sont avant tout **éducatifs** et s'appuient sur le **code moral** du judo (politesse, respect, courage, contrôle de soi, sincérité, modestie, amitié).
- Ils sont également **sportifs** et proposent une orientation pour ceux qui déjà pratiquent le judo en club, un approfondissement technique, ainsi qu'une préparation à la **compétition**. Une ouverture sur des animations et compétitions scolaires pourra être proposée dans le cadre de l'U.N.S.S.
- Une approche des **techniques** de jujitsu (self défense) est également proposée en classe de cinquième.

Fonctionnement

Répartis dans deux classes et sur chaque niveau, les élèves intéressés par l'activité peuvent pratiquer le judo à raison d'une heure et demie par semaine. L'activité est programmée à l'année dans l'emploi du temps des élèves (de 13h15 à 14h40 le mardi pour les élèves de 6°, et le jeudi pour les élèves de 5°). Cette option est limitée à environ 30 élèves par niveau.

Conditions d'inscription

Les demandes sont étudiées individuellement en fonction du nombre de candidatures et des impératifs d'organisation. L'activité venant s'insérer dans l'emploi du temps des élèves, un niveau scolaire suffisant apparaît indispensable. A partir de la rentrée, durant une période d'essai de trois séances, un kimono est mis gratuitement à la disposition des élèves qui peuvent découvrir l'activité. A l'issue de cette période, les élèves choisissent ou non de s'engager pour deux ans. Ils doivent alors faire l'acquisition d'un kimono personnel.

Dans l'intérêt des élèves qui éprouveraient des difficultés scolaires en cour d'année, le conseil de classe pourra se prononcer pour une éventuelle suspension temporaire ou définitive de l'activité. Une attitude jugée inadaptée ou dangereuse pourra être sanctionnée par une exclusion.

L'adhésion à l'Association Sportive du collège est obligatoire (assurance). Cela implique une participation financière de 27 € pour l'année.

Encadrement :

Les cours sont assurés par Monsieur ROCH professeur d'E.P.S. Ils se déroulent dans les locaux du Dojo Montalbanais, proche du collège, qui met ses installations à notre disposition.

Evolution et conditions de reconduction du projet :

- A l'inscription en classe de 6°, proposition du projet aux élèves et aux parents. Proposition également aux élèves de cinquième (élèves ayant suivis ou non l'option)
- Réponse des parents et élèves intéressés en même temps que la confirmation d'inscription au collège.
- A la rentrée les élèves intéressés sont regroupés dans deux classes par niveau. Durant le mois de septembre, ils peuvent découvrir l'activité sans s'engager.
- Début octobre, inscription définitive, les élèves s'engagent alors pour deux ans. Seul le choix du latin en cinquième peut justifier l'abandon de l'option judo la deuxième année.

Evaluation

L'activité est évaluée une fois par trimestre. Font l'objet de la notation les acquisitions techniques, les attitudes relatives au code moral du judo ainsi que les connaissances méthodologiques liées à l'activité (arbitrage, application des principes fondamentaux du judo, observations...). La note obtenue est prise en compte dans la moyenne d'E.P.S.